

Qu'il suffise de mentionner le bill C-19, loi modifiant la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi que nous étudierons plus tard ce soir. Mais lorsque tous les membres de l'opposition officielle interviennent pour parler de tout et de rien, de leur circonscription, de leurs grand-mères, de leurs bobos, de tout sauf du projet de loi, c'est une perte de temps.

Le député de Saint-Jean-Ouest soutient que le ministre des Finances (M. MacEachen) ne dévoile rien. Mais lorsque le ministre des Finances est intervenu dans ce débat il y a quelques semaines, il en a dit plus en cinq minutes que le député de Saint-Jean-Ouest en a dit en une heure et demie.

Des voix: Bravo!

M. Collenette: En fait, j'aimerais demander aux députés de vérifier dans le hansard les interventions du député de Saint-Jean-Ouest. Je crois qu'ils constateront que le député a prononcé le même discours aujourd'hui mais de façon déguisée. Le député est comme un magnétophone. Il parle, il parle jusqu'à ce qu'on change la cassette. Nous avons entendu sa marotte si souvent et nous l'entendons encore cet après-midi.

L'opposition officielle nous remâche toujours cette terrible règle et en est vraiment fâchée. On nous parle de la clôture du débat. J'aimerais rappeler aux députés de l'opposition que le 5 décembre, l'an dernier, à peine deux mois après l'ouverture du Parlement, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est intervenu sur le bill C-20, la loi sur le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Je crois que nous en étions au stade du comité plénier. Et, maintenant, l'opposition officielle nous accuse de faire preuve d'arrogance. Mais après la deuxième lecture, une journée après que le bill C-20 eut été présenté en comité plénier, le député de Nepean-Carleton, a dit, comme en fait foi la page 2149 du hansard:

● (1540)

C. D. Howe a eu recours à la clôture et c'est devenu une règle infâme de la Chambre à l'occasion du débat sur le drapeau. On a tenté sous le couvert du débat d'imposer de force aux députés des changements au Règlement de la Chambre. Ce n'est pas ce que j'ai l'intention de faire aujourd'hui. Ce que nous faisons, et je crois qu'il faut le faire bien comprendre aux Canadiens, c'est attribuer du temps en vertu de l'article 75c du Règlement. La mesure que nous proposons est beaucoup plus anodine.

Voilà ce qu'il a dit le 7 décembre dernier. Je conviens que nous cherchons en ce moment à accélérer le déroulement des travaux de la Chambre. Le député de Nepean-Carleton, à l'instar de tous les autres leaders du gouvernement à la Chambre, sait que vient toujours le moment de mettre fin au débat. Nous avons affaire à un projet de loi important. Le gouvernement veut emprunter 12 milliards de dollars. Nous devons adopter ce projet de loi très rapidement. Je ne vous énumérerai pas les innombrables problèmes auxquels pourrait donner lieu tout nouveau retard dans l'adoption de ce projet de loi. Le gouvernement en a besoin. Nous avons toutes les raisons du monde d'invoquer l'article 75c du Règlement.

Il est intéressant de relire les propos qui ont été consignés dans le compte rendu de nos délibérations. Plus loin, comme on peut le voir à la même page, le député de Nepean-Carleton a dit ceci:

Si j'y ai recours, c'est que nous avons perdu vraiment tout espoir de voir ce débat se terminer. A mon avis, les Canadiens ne voudraient pas d'un gouvernement et d'une opposition sans envergure.

Les Canadiens ne se rendaient pas compte à quel point le gouvernement de l'époque était sans envergure. En rétrospective, nous ne pouvons que remercier le ciel que le 18 février

Bill C-30—Attribution de temps

dernier, les électeurs canadiens aient fait un choix sage et très avisé.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Collenette: Je ne tiens pas à faire preuve de cruauté car, au fond, je ne suis pas méchant. Je ne tiens pas à vous lire d'autres extraits de ce débat ni à vous citer tous les propos du député de Nepean-Carleton. Après tout, le leader du gouvernement à la Chambre et moi-même avons tous les jours des entretiens avec lui et, en règle générale, nous nous entendons fort bien. Mais lorsqu'il s'agit de questions de principe ou d'urgence pouvant influencer sur le gouvernement et la loi, il faut parler sans ambages. Voilà la raison pour laquelle j'ai cherché ces mots aujourd'hui.

Au cours des dernières minutes, la Chambre a appris que nous n'étions pas raisonnables, que nous interrompions les discussions, que nous ne laissons pas certains députés prendre la parole. Le débat sur l'Adresse a duré sept jours; pendant ce temps, tout député pouvait parler de n'importe quel sujet, non pas seulement de l'Adresse. Nous avons discuté pendant plusieurs jours en deuxième lecture le projet de loi sur le crédit d'impôt à l'emploi. Je compte ce projet de loi parmi les moins importants parce qu'il n'a pas suscité beaucoup de controverse. En fait, l'opposition se prononcera probablement en faveur de ce projet de loi. Le comité plénier a discuté des crédits provisoires pendant deux jours.

L'opposition s'indigne de ne pas avoir suffisamment de temps pour s'exprimer. Vous étiez probablement là les deux jours en question, monsieur l'Orateur, lorsque l'opposition officielle ne pouvait pas s'organiser. Elle avait besoin d'un plus grand nombre d'orateurs. Elle voulait plus de temps en comité plénier. Elle avait tout le temps au monde mais ne pouvait pas s'organiser comme il faut.

Je ne critique pas le député de Nepean-Carleton mais ses collègues n'écoutent pas leur leader à la Chambre. Une objection soulevée vendredi après-midi a suscité une discussion. On n'a pas écouté le leader. Je conseille aux députés d'en face d'écouter le député de Nepean-Carleton car il a parfois raison.

Passons maintenant aux autres dispositions qui, cette année, donneront suffisamment de temps aux députés pour exprimer leurs idées et leurs points de vue. Nous avons fixé, par consentement unanime, un ordre des travaux très imaginaire portant sur toute cette année parce que l'ordre régulier n'est plus applicable par suite des deux élections fédérales.

Des voix: Oh, oh!

M. Collenette: Les députés ont donné leur accord. Tous les députés se félicitaient de s'être mis d'accord. A l'automne, l'opposition aura dix jours. Pendant six jours, nous siégerons en comité plénier. Pendant trois jours, la discussion pourrait se prolonger jusqu'à minuit sans interruption pour le dîner. Le temps ne manquera pas. Toutefois, après avoir vu comment l'opposition agissait il y a quelques semaines en comité plénier—quatre députés répondaient aux questions en même temps—je ne crois pas qu'ils pourront s'organiser. Nous leur avons donné cette occasion. Il n'est pas question d'essayer de limiter les discussions ou d'empêcher un député d'exprimer son opinion à la Chambre.